
**Réunion de la formation Environnement
du 13 mai 2004**

SYNTHÈSE

La réunion de la formation s'est déroulée sous l'égide de son nouveau président, Christian Avérous, chef de la division des performances et de l'information environnementales à l'OCDE. En dehors de l'examen des avant-projets de programmes statistiques 2005, les deux points à l'ordre du jour répondaient aux deux avis émis par la formation en 2003 : le suivi de la mise en place du règlement européen relatif aux statistiques sur les déchets et la présentation de la première version du rapport sur les indicateurs de développement durable.

Les **indicateurs nationaux de développement durable** relèvent d'un engagement international pris par la France à travers la stratégie nationale de développement durable (SNDD). Une des actions préconisées par cette stratégie consistait à élaborer une batterie d'indicateurs. L'objectif de cette batterie d'indicateurs est de rendre compte de la performance de la France en matière de développement durable dans ses trois dimensions : économique, sociale et environnementale. Ce travail a donné lieu à un rapport qui fera l'objet d'une nouvelle version avant la fin de l'année, puis qui sera mis à jour tous les trois ans. Il est l'aboutissement d'un travail interministériel sous l'égide du Commissariat Général au Plan avec la participation du Ministère de l'Economie et des Finances, du Ministère de la Santé et du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable. D'autres ministères (la Recherche, l'Agriculture, les Transports, etc.), représentés par les hauts fonctionnaires au développement durable, ont également pris part à ces réflexions.

La batterie d'indicateurs retenus va rendre compte des trois piliers du développement durable (économie, social, environnement) et de leurs interfaces. Ainsi, l'interface entre le pilier social et le pilier économique caractérise l'équité du développement. L'interface entre le pilier social et le pilier environnemental traduit un objectif de développement viable. Enfin, l'interface entre le pilier économique et le pilier environnemental porte sur la viabilité du développement. Le cœur de ces interfaces est la "durabilité".

Les 45 indicateurs retenus visent à élargir la description de la croissance en intégrant la dimension humaine du développement et la pression que celle-ci exerce sur l'environnement.

La question clé qui a guidé le choix des indicateurs a été la question du legs aux générations futures concernant d'une part les modes de production et de consommation et d'autre part la préservation sur le long terme des ressources et des patrimoines en quantité, en qualité et en diversité.

En parallèle, la France, représentée par l'IFEN, participe aux travaux que mène Eurostat dans le cadre du processus de révision de la Stratégie de Göteborg.

Une mission a été menée conjointement par les inspections générales de l'Environnement et de l'Insee à la suite d'une demande de l'IFEN, pour définir le système d'information qui permettra à la France de se conformer au règlement 2150/2002 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2002.

Ce règlement crée une **obligation de statistiques biennales sur la production, la valorisation et l'élimination des déchets** dans les pays de l'Union européenne, à commencer par l'année d'observation 2004. Il définit 48 catégories de déchets qu'il convient de croiser avec 19 activités économiques. Le règlement a prévu que la réponse française ne couvrira pas l'activité agricole ni les services avant 2006 afin de donner le temps aux statisticiens d'élaborer des données fiables pour ces secteurs. Il s'agit néanmoins de répondre dès 2004 en ce qui concerne les déchets du BTP, de l'industrie et des ménages.

Les statistiques rassemblées actuellement par l'IFEN sont insuffisantes à l'aune de ce règlement, en ce qui concerne en particulier la production de déchets par secteur économique, mais aussi la production et le traitement des déchets dangereux. Il fallait donc trouver le moyen de compléter la statistique française sur les déchets, en ayant recours prioritairement à des sources administratives ou à des enquêtes existantes afin de limiter la charge statistique.

Le rapport de la mission a été remis le 28 avril 2004.

Il recommande, de façon générale de limiter la charge d'enquêtes, le renforcement de la capacité de l'IFEN et encourage celui-ci à s'associer à d'autres instituts statistiques de l'UE qui sont confrontés au même règlement.

L'IFEN doit s'assurer de la collaboration des services statistiques ministériels. Des échanges doivent avoir lieu afin d'exploiter au mieux les enquêtes déjà existantes. D'ailleurs, la préoccupation environnementale n'est pas étrangère à ces services qui ont demandé qu'en retour de leur collaboration, leur soient rétrocédées toutes les informations qui concernent l'interface entre leur domaine d'activité et l'environnement (plus précisément la thématique des déchets). Une autre recommandation vise la mobilisation des DRIRE pour le recueil des informations sur les déchets des installations classées autorisées.

Il ne sera pas nécessaire de réaliser une enquête dans le domaine de la construction, à l'exception de l'activité de démolition pour laquelle le service statistique du Ministère de l'Équipement est volontaire.

Enfin en ce qui concerne les déchets produits par les ménages, la mission recommande que l'enquête ITOM (installations de traitement des ordures ménagères et assimilées) obtienne un statut d'enquête administrative et qu'elle soit adaptée afin de répondre complètement aux exigences statistiques du règlement.

Au cours de la réunion, une inquiétude s'est exprimée concernant le **statut de l'IFEN**. L'IFEN est actuellement un établissement public à caractère administratif, dépendant du Ministère de l'Écologie et du Développement Durable ; il dépend financièrement de cette tutelle à 90 %. Il est prévu que l'IFEN devienne un service à compétence nationale de ce Ministère. L'Institut intégrerait ainsi l'administration centrale du Ministère et serait directement rattaché au Ministre.

Cette évolution administrative poursuit trois objectifs.

L'IFEN se distingue des autres services statistiques par le fait qu'il ne produit pas d'informations primaires sur l'environnement. L'information est collectée auprès d'une multitude d'organismes divers. La transformation de l'IFEN en service à compétence nationale facilitera cette **collecte**.

Par ailleurs, le changement de statut doit faciliter **la gestion du personnel** contractuel de l'Institut. En effet, la moitié des agents de l'IFEN ont des contrats précaires. L'intégration de l'IFEN dans le ministère améliorera la situation de ce personnel.

Enfin, le statut d'établissement public conduit, pour un établissement de la taille de l'IFEN et qui ne dispose quasiment pas de ressources propres, à des rigidités et des lourdeurs en matière de **fonctionnement budgétaire**. Le changement de statut permettra de faciliter ces prises de décision.

Par ailleurs, des instances de concertation et de consultation sont prévues dans le but de garantir l'indépendance intellectuelle de l'institut : le Comité d'Orientation, le Conseil Scientifique et la Formation Environnement du Cnis.

L'ensemble des missions de l'IFEN sera maintenu. Ces missions seront même renforcées, notamment la mission de pilotage, de coordination, d'animation des systèmes d'information en France sur l'environnement.

Enfin, l'examen des **avant-projets de programmes statistiques 2005** s'est clos par l'attribution d'avis d'opportunité favorables aux trois enquêtes présentées : l'enquête « les collectivités locales et l'environnement, volet eau et assainissement » ; l'enquête « les dépenses des régions en faveur de l'environnement » et l'enquête « Evaluation de la production nationale et du traitement des déchets banals et des déchets dangereux diffus des entreprises » avec, cependant, une réserve sur son champ.